



GRANDLYON  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **15 décembre 2008**

Délibération n° 2008-0408

commission principale : développement économique

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Pôle de compétitivité chimie-environnement Axelera - Soutien de la Communauté urbaine aux projets de recherche et de développement 2008 - Convention-cadre pour le soutien au projet PCB

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation

**Rapporteur** : Monsieur Kimelfeld

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 5 décembre 2008

Secrétaire élu : Madame Emeline Baume

Compte-rendu affiché le : 16 décembre 2008

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Appell, Ariagno, Augoyard, Auroy, Mme Bailly-Maitre, M. Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benekadi, M. Bernard B, Mmes Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Brolquier, Buffet, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Darne JC., David G., Desbos, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Fleury, Forissier, Fournel, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Goux, Grivel, Guimet, Havard, Huguet, Imbert Y, Imbert A, Jacquet, Joly, Kabalo, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Lyonnet, Morales, Muet, Mmes Palleja, Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Pili, Pillon, Pillonel, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rudigoz, Sangalli, Serres, Sturla, Suchet, Terracher, Terrot, Thévenot, Mme Tifra, MM. Touleron, Touraine, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas.

Absents excusés : Mme Farih (pouvoir à Mme Benekadi), M. Albrand (pouvoir à M. Plazzi), Mme Bab-Hamed (pouvoir à M. Le Bouhart), M. Chabert (pouvoir à Mme Levy), Mme Dagorne (pouvoir à M. Buffet), MM. Deschamps (pouvoir à M. Chabrier), Flaconnèche (pouvoir à M. David G.), Galliano (pouvoir à Mme Vullien), Genin (pouvoir à Mme Bailly-Maitre), Giordano (pouvoir à M. Coste), Gléréan (pouvoir à M. Reppelin), Mme Hamdiken-Ledesert (pouvoir à M. Ariagno), MM. Justet (pouvoir à M. Darne JC.), Lambert (pouvoir à M. Serres), Louis (pouvoir à Mme Bocquet), Meunier (pouvoir à M. Forissier), Réale (pouvoir à M. Passi), Rousseau (pouvoir à M. Abadie), Thivillier (pouvoir à Mme Peytavin), Turcas (pouvoir à M. Quiniou), Mmes Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. Touraine), Yéréman (pouvoir à M. Barthélémy).

Absents non excusés : Mme Ait-Maten, M. Millet, Mme Pierron.

**Séance publique du 15 décembre 2008****Délibération n° 2008-0408**

commission principale : développement économique

objet : **Pôle de compétitivité chimie-environnement Axelera - Soutien de la Communauté urbaine aux projets de recherche et de développement 2008 - Convention-cadre pour le soutien au projet PCB**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 26 novembre 2008, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Par délibération en date du 11 septembre 2006, le conseil de Communauté a approuvé le principe de l'intervention de la Communauté urbaine sur les projets de recherche et développement (R&D) des cinq pôles de compétitivité lyonnais et a voté une autorisation de programme à hauteur de 4,5 M€ pour le pôle de compétitivité chimie-environnement nommé Axelera.

La Communauté urbaine est à l'initiative d'Axelera et a souhaité, dès le départ, apporter son concours à la mise en place et au développement de ce pôle. Ayant pour ambition d'accélérer la transformation de la filière pour passer d'une chimie curative de ses effets à une chimie d'avant-garde, intégrant dès la conception une maîtrise accrue de sa relation à l'environnement et à la cité, ce pôle est aujourd'hui porté par l'association Axelera dont les membres fondateurs sont Rhodia, Arkéma, l'Institut français du pétrole (IFP), Suez et le centre national de la recherche scientifique (CNRS).

Chaque année, ces projets de R&D labellisés par le pôle font l'objet d'une validation par l'Etat et donnent lieu à une convention-cadre avec l'Etat, dans laquelle chaque partenaire financeur définit son niveau d'intervention.

En 2005, Axelera a lancé un premier projet de R&D portant sur l'intensification des procédés (15 M€ avec un financement public obtenu au titre du fonds de compétitivité des entreprises de 5 M€). En 2006, Axelera a lancé le projet Rhodanos, sur le thème du traitement de l'eau, d'un montant total de 11,75 M€ que la Communauté urbaine a soutenu à hauteur de 1,051 M€ par une délibération en date du 10 octobre 2006.

En 2007, Axelera a engagé le projet Valorsites sur le thème de la dépollution et la valorisation des sites impactés par des polluants de type persistants bioaccumulables et toxiques (PBT) d'un montant total de 5,22 M€ que la Communauté urbaine a soutenu à hauteur de 988 K€.

En 2008, la Communauté urbaine a apporté son soutien au projet Acacia portant sur l'amélioration des procédés de captage du CO<sup>2</sup> industriel et anthropique pour un montant de 500 K€, au projet Altereco portant sur la valorisation des rejets à basses températures pour un montant de 249,80 K€ et Legiosecuré portant sur les nouvelles solutions chimiques de traitement du risque légionelle pour des tours aéroréfrigérantes plus économes en énergie et plus respectueuses de l'environnement, pour un montant de 134 K€.

Dans le cadre du 6<sup>e</sup> appel à projet lancé par l'Etat au titre du fonds unique interministeriel (FUI), la Communauté urbaine a prévu d'apporter son soutien au projet PCB initié par Axelera et portant sur le développement et la mise en place des moyens d'actions pour lutter contre la pollution du Rhône par les PCB (polychlorobiphényles) et autres polluants.

Le projet PCB Axelera a pour ambition de travailler au développement et à la mise à disposition d'une gamme complète de technologies innovantes, accompagnées de nouveaux outils analytiques et de nouveaux modèles de transfert, pour le traitement des problématiques de pollution des eaux, sédiments et sols par les PCB et autres polluants.

L'enjeu majeur du projet PCB Axelera est de mener des travaux de recherche et développement visant à développer des technologies de traitement et des outils et méthodes pour la maîtrise des polluants dans l'environnement, permettant de lutter contre la pollution du Rhône par les PCB et autres polluants. L'ambition est de développer de nouveaux outils, procédés et filières de traitement avec une forte assise en Rhône Alpes et des visées européennes en terme de marché et d'application.

La problématique PCB est suivie de très près par le ministère de l'écologie, du développement et de l'aménagement durable, le ministère de l'agriculture et de la pêche et le ministère de la santé, de la jeunesse et des sports, qui ont décidé de mettre en place le 6 février 2008 un plan interministériel d'actions qui s'articule autour de 6 axes, dont le n° 2 - améliorer les connaissances scientifiques sur le devenir des PCB dans les milieux aquatiques. Le pôle Axelera souhaite ainsi s'établir comme le pôle référent sur cet axe 2 du plan national d'actions sur les PCB et le projet PCB Axelera sera donc la traduction technique en actions de recherche et de développement de cet objectif sur la période 2008-2011.

Les nouveaux outils et méthodes développés devront permettre de prendre les décisions appropriées en matière de traitement, de gérer les risques liés à la mise en œuvre de traitements spécifiques, valider les performances des technologies de traitements spécifiques.

La stratégie du projet PCB Axelera est de faire intervenir l'ensemble des maillons industriels de la filière du traitement des pollutions de l'eau et des sols, en partenariat avec des structures de recherche.

Ainsi, le consortium PCB Axelera, composé de 14 partenaires, représente un groupe de compétences de niveau mondial dans les domaines couverts par le projet PCB Axelera : traitement de la pollution des eaux, des sols et des sédiments, gestion de l'environnement et des ressources naturelles.

La Communauté urbaine envisage d'apporter son concours financier au projet PCB à travers une convention de financement avec l'Institut national des sciences appliquées de Lyon pour un montant de 1 014 803 €.

Le budget et le plan de financement prévisionnel du projet PCB se répartissent de la manière suivante (en €) :

Bénéficiaires	Montant total	Etat fonds unique interministériel	Feder	Conseil régional Rhône-Alpes	Communauté d'agglomération de Grenoble	Conseil général de l'Isère	Communauté urbaine
entreprises	7 259 529,26	2 154 961,06				61 495	
laboratoires publics	3 271 599,03	653 076,56	1 078 885,75	524 834	209 232,36		1 014 803
<i>dont l'Institut national des sciences appliquées de Lyon</i>	<i>1 491 839,28</i>	<i>477 036,28</i>					<i>1 014 803</i>
total	10 531 138,29	2 808 037,65	1 078 885,75	524 834	209 232,36	61 495	1 041 803

La participation financière de la Communauté urbaine fera l'objet d'une convention particulière avec l'Institut national des sciences appliquées de Lyon pour un montant de 1 014 803 € ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique ;

**DELIBERE**

**1° - Approuve** la convention-cadre entre l'Etat et les collectivités territoriales partenaires relative au financement du projets de R&D PCB du pôle Axelera chimie-environnement.

**2° - Décide** de soutenir, dans le cadre des projets de R&D d'Axelera labellisés par l'Etat en 2008, le projet PCB pour un montant de 1 014 803 €.

**3° - Autorise** monsieur le président à signer la convention-cadre à intervenir entre l'Etat et les collectivités territoriales partenaires.

**4° - La dépense** sera imputée aux crédits à inscrire sur la section d'investissement du budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2009, 2010, 2011 et 2012 - opération 1295 - compte 204 180 - fonction 090.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,

**Reçu au contrôle de légalité le : 17 décembre 2008.**